



Municipalité de
SAINT-ALPHONSE

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Alphonse, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2022, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2023;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Bonaventure
51, rue Notre-Dame, C.P. 310
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
- Être faite sur le formulaire à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2014-07 de la MRC de Bonaventure et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à St-Alphonse, ce 15 septembre 2022.

Annick Duguay Cormier,
Directrice générale et greffière-trésorière